



■

LA CONVERGENCE AU SAHEL: COMMENT LIER L'AIDE HUMANITAIRE SOUS FORME DE TRANSFERTS MONÉTAIRES ET LES SYSTÈMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE ?

Par Mira Saidi et Claudia Santamaria Ruiz

D'après Corinna Kreidler, Sophie Battas, Karin Seyfert, Mira Saidi (2022),
*Linking Humanitarian Cash Assistance and National Social Protection
Systems, Rapport phare du Programme de Protection Sociale Adaptative
au Sahel, Banque mondiale, Washington DC.*



**PROGRAMME DE
PROTECTION SOCIALE
ADAPTATIVE AU SAHEL**

Série de notes politiques du PPSAS
NOTE POLITIQUE 10 | NOVEMBRE 2023

1 CONTEXTE ET MESSAGES CLES

La convergence est la fusion ou le rapprochement d'éléments séparés.

Dans le domaine de la protection sociale, elle se traduit par la coordination et l'alignement de différentes initiatives humanitaires et de développement, au bénéfice d'une vision nationale commune. La convergence entre les opérations humanitaires et les systèmes nationaux de protection sociale a pris de l'ampleur au cours des dernières années, comme en témoigne le nexus humanitaire-développement.

Au Sahel, la distinction entre activités humanitaires et interventions gouvernementales est de plus en plus floue, en particulier avec l'apparition de la protection sociale adaptative. L'aide humanitaire a tendance à intervenir dans des situations d'urgence et des contextes volatiles, avec une perspective de court terme. Par contre, les systèmes nationaux de protection sociale, y compris les filets sociaux, s'inscrivent généralement sur un plus long terme, sont plus prévisibles et se concentrent sur des questions telles que la pauvreté structurelle plutôt que sur les situations d'urgence. Toutefois, ces deux types d'interventions partagent le même objectif général, à savoir protéger les individus les plus pauvres et vulnérables et renforcer leur résilience face aux chocs futurs. Il est donc certainement possible de mieux lier l'aide humanitaire au système national de protection sociale, notamment dans le contexte de crises prolongées.

Une convergence accrue avec les systèmes nationaux peut améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions humanitaires et gouvernementales, en particulier lorsqu'il s'agit de répondre à des chocs.

Elle peut encourager l'apprentissage mutuel, éviter les doubles emplois, réduire la confusion chez les bénéficiaires, étendre la couverture des programmes, minimiser les coûts de transaction et optimiser les délais de réponse. Dans le Sahel, les crises multiples ont accru la pression exercée sur les espaces budgétaires, rendant obligatoire l'optimisation des ressources pour maximiser l'impact. La convergence peut être envisagée comme un concept fluide et adaptable, dans le cadre duquel certains éléments des programmes peuvent être plus faciles à harmoniser que d'autres.

Bien qu'importante, la convergence ne se traduit pas toujours par de meilleurs résultats. Un objectif de convergence est utile au renforcement des systèmes nationaux de protection sociale. Néanmoins, toutes les mesures prises pour sa réalisation doivent être adaptées au contexte du pays et s'efforcer de mieux répondre aux besoins sans cesse croissants au niveau régional. Il a été démontré que lier les deux types d'aide peut présenter des avantages certains, mais aussi des inconvénients potentiels.¹

Qu'est-ce qui favorise la convergence ? La convergence est généralement plus forte lorsque les systèmes de protection sociale sont matures et bénéficient de la confiance des communautés du développement et de l'aide humanitaire. L'existence de relations déjà bien établies entre les partenaires et le gouvernement, avec des antécédents de collaboration et d'apprentissage collectif, est décisive pour permettre la convergence.² Afin de créer une histoire commune et de promouvoir la convergence, il est donc essentiel d'encourager une réflexion à long terme et l'appropriation des systèmes de protection sociale adaptative au niveau national.

Qu'est-ce qui l'entrave ? Plusieurs facteurs peuvent entraver la convergence, tels que des éléments de programme inconciliables, des priorités conflictuelles ou encore un manque de leadership au niveau gouvernemental. Des systèmes de gestion des données incompatibles, des approches divergentes en matière de confidentialité des données, des calendriers différents pour la planification financière et certaines dynamiques d'économie politique peuvent également constituer de sérieux obstacles à la collaboration.

Qu'est-ce qui pourrait fonctionner ? Certains facteurs pourraient permettre la convergence, mais ne le font pas encore. Par exemple, la mise en œuvre des engagements politiques mondiaux relatifs au renforcement de la convergence amènerait les acteurs humanitaires à déterminer si leurs réponses peuvent être exécutées par le biais des systèmes gouvernementaux existants.

Quelles sont les autres pratiques qui peuvent favoriser la convergence lorsqu'elles existent ou l'entraver si elles n'existent pas ? Les procédures politiques et administratives des bailleurs de fonds, le leadership du gouvernement, des objectifs politiques clairs et cohérents, la configuration institutionnelle et le partage des responsabilités gouvernementales, la coordination et le renforcement des capacités des interlocuteurs gouvernementaux peuvent soit rendre possible, soit entraver la convergence en fonction du contexte.

2 COMMENT LA « CONVERGENCE » EST-ELLE COMPRISE ET ANALYSEE ?

Cette note de politiques reprend les points saillants d'une étude financée par le Programme de protection sociale adaptative au Sahel (PPSAS), qui explore la convergence entre les systèmes nationaux de protection sociale et l'aide humanitaire sous forme de transferts monétaires au Sahel. Son analyse se fonde sur six études de cas de pays, à savoir le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Elle propose des réflexions stratégiques, politiques et opérationnelles sur le potentiel d'harmonisation des deux types d'assistance et sur la valeur ajoutée que pourrait dégager cette harmonisation. La note n'évalue pas les qualités de la convergence ou les performances des systèmes eux-mêmes, mais identifie plutôt les possibilités offertes par un meilleur alignement des deux systèmes, ainsi que les facteurs clés qui favorisent ou entravent cette convergence.

Pour chaque pays, différentes interventions sont examinées. En Mauritanie et au Sénégal, l'analyse se concentre sur les réponses à l'insécurité alimentaire saisonnière récurrente.

Pour le Tchad, l'accent est mis sur le soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Les études sur le Burkina Faso et le Mali dépeignent des situations dans lesquelles l'insécurité alimentaire et les déplacements forcés se produisent simultanément. Pour le Niger, l'analyse porte sur l'assistance liée au COVID-19, dans le contexte d'une crise prolongée.

Dans chaque pays, le degré de convergence des interventions étudiées est évalué en fonction de 16 éléments. Ces critères sont regroupés en quatre catégories différentes : (i) politique nationale (1-4) ; (ii) objectifs du programme (5) ; (iii) conception du programme (6-10) ; et (iv) mise en œuvre du programme (11-16).

| Politique nationale | Conception du programme |
|---------------------------------|--|
| 1. Cadre juridique et politique | 6. Évaluation de la pauvreté/vulnérabilité |
| 2. Financement | 7. Analyse des prix et du marché |
| 3. Gouvernance | 8. Conception du ciblage, éligibilité et critères de qualification |
| 4. Coordination | 9. Valeur, fréquence et modalité des transferts |
| | 10. Conditionnalité |
| Objectifs du programme | Mise en œuvre du programme |
| 5. Objectifs du programme | 11. Système d'information de gestion sur les bénéficiaires |
| | 12. Sensibilisation et communication |
| | 13. Enregistrement et inscription |
| | 14. Paiements et prestations |
| | 15. Redevabilité envers les populations touchées |
| | 16. Suivi et évaluation |



Le concept de convergence s'applique à un spectre de situations et n'est pas un concept de type « tout ou rien ».³ À une extrémité du spectre, les programmes humanitaires et de filets sociaux nationaux fournissent un soutien indépendamment les uns des autres. Au milieu du spectre, ces programmes s'alignent en tout ou partie sur des aspects relatifs à leurs objectifs, leur conception ou leurs prestations (en s'imitant réciproquement), mais continuent à fonctionner séparément. Ils peuvent également partager certains mécanismes de distribution, ce qui revient à un « greffage ». À

l'autre extrémité du spectre, lorsque toutes les interventions humanitaires sont gérées et fournies par le biais des systèmes nationaux de protection sociale, la convergence est totale (figure 1). La position de chaque élément des programmes sur ce spectre dépend du degré de divergence dont il est l'objet, en fonction du poids relatif de ceux qui le favorisent ou lui font obstacle. L'application de la convergence à un spectre de situations permet à celle-ci d'adopter une approche plus réaliste qu'une application sans nuances.

FIGURE 1. Spectre des options de prestation pour l'aide humanitaire



Source: figure originale de Seyfert, K., et coll. (2019), adaptée d'O'Brien, C., et coll. (2018).⁴

3 PRINCIPAUX POINTS SAILLANTS

POURQUOI N'Y A-T-IL PAS PLUS DE CONVERGENCE DANS LA PROGRAMMATION DE LA PROTECTION SOCIALE AU SAHEL ?

La maturité des systèmes nationaux et le niveau de leadership des gouvernements en matière de protection sociale exercent une influence sur le degré de convergence dans chaque pays.

Les niveaux de convergence les plus élevés sont observés dans les pays dotés de systèmes plus développés, tels que le Sénégal et la Mauritanie. Les systèmes du Burkina Faso, du Tchad, du Mali et du Niger, relativement nouveaux, connaissent des limitations en termes d'échelle et de portée. De plus, ces pays sont confrontés à des besoins majeurs, à des capacités institutionnelles plus faibles et à davantage

de pauvreté et de fragilité. Ces multiples difficultés limitent l'attention portée au secteur de la protection sociale et son leadership. Le coût lié à la convergence risque donc d'être élevé pour les partenaires : les mandats et les rôles peuvent avoir été mal définis au départ ou avoir connu des changements en raison d'un conflit ou du fait d'un gouvernement faisant lui-même partie du conflit. Cette situation ne favorise pas la coordination des actions. Bien que les pays ci-dessus affichent une convergence sur certains éléments, les interventions humanitaires s'y déroulent essentiellement en parallèle.

Des engagements mondiaux en faveur de la convergence existent, mais ils ne sont pas pleinement mis en pratique au Sahel. Les bailleurs de fonds et les partenaires de mise en œuvre ont pris des engagements à l'échelle mondiale pour utiliser les systèmes nationaux lorsque le contexte le permet et l'occasion se présente. L'Approche commune des donateurs en matière de programmes humanitaires de transferts monétaires (*Common Donor Approach to humanitarian cash programming*) est l'un de ces engagements. Signée par plusieurs bailleurs de fonds en 2019, elle établit que « les donateurs s'attendent à ce que les programmes de transferts monétaires (...) s'alignent sur des mécanismes locaux et nationaux comme les systèmes de protection sociale, lorsque c'est possible et approprié ». ⁵ Dans la pratique, les notions de *possible* et d'*approprié* peuvent s'avérer complexes et, par conséquent, de nombreuses interventions continuent à fonctionner en parallèle. En outre, les acteurs au niveau national ne sont pas toujours informés sur ces engagements politiques mondiaux.

Les bailleurs de fonds peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la convergence par le biais de leurs politiques administratives et de financement. Les politiques de financement peuvent influencer l'alignement de la conception et de la mise en œuvre des programmes avec d'autres priorités, en laissant de côté la convergence. Ainsi, les donateurs ne tirent pas toujours parti de leur potentiel pour encourager la convergence et finissent par financer des systèmes parallèles, même dans les pays où les systèmes nationaux permettraient un degré plus élevé de convergence. Cependant, dans certaines circonstances, les bailleurs de fonds encouragent ou réclament plus de coordination et d'alignement avec les systèmes nationaux, comme ce fut le cas de la réponse à la COVID-19 au Niger, soutenue par le PAM, l'UNICEF et la Banque mondiale. La courte durée des cycles de financement de l'aide humanitaire peut également constituer un obstacle à la convergence, car ils ne correspondent généralement pas aux cycles budgétaires des gouvernements ou à la planification

stratégique de la réponse aux chocs. Par exemple, au Mali, le cycle de financement qui appuie la mise en place du programme de filets sociaux *Jigisèmèjiri* s'étend sur une période plus longue que les cycles de financement humanitaires. Par conséquent, un financement pluriannuel pour les transferts monétaires saisonniers pourrait créer une occasion d'aligner la mobilisation des ressources humanitaires avec celle de *Jigisèmèjiri*.

Si la capacité à faire respecter certaines pratiques de ces engagements politiques mondiaux reste limitée, ceux-ci représentent un point de départ pour que les parties prenantes examinent la faisabilité d'approfondir la convergence et identifient les moyens pratiques d'y parvenir.

L'économie politique et les intérêts des institutions sont des obstacles difficiles à surmonter qui entravent la convergence dans tous les pays. L'évolution vers la convergence peut en effet entraîner une perte d'influence ou de ressources et créer une situation de « gagnants » et de « perdants » qui menace l'existence ou le pouvoir de certains acteurs. Il peut s'agir d'une raison de poids, le plus souvent inavouée, pour reporter ou interrompre les efforts de convergence. La concurrence entre les organismes fait obstacle à la convergence. Des éléments de conception des programmes peuvent également être intrinsèquement liés à l'identité, voire la raison d'être de certains acteurs. Ces considérations d'économie politique et d'intérêts institutionnels s'appliquent également aux gouvernements et à leurs décisions concernant le choix des bénéficiaires d'un soutien, ses modalités et le choix de l'organisme qui le pourvoira. De telles décisions peuvent rendre difficile la convergence avec les systèmes nationaux. Surmonter ces obstacles exige un effort plus concerté et une action simultanée aux niveaux politique, technique et opérationnel.



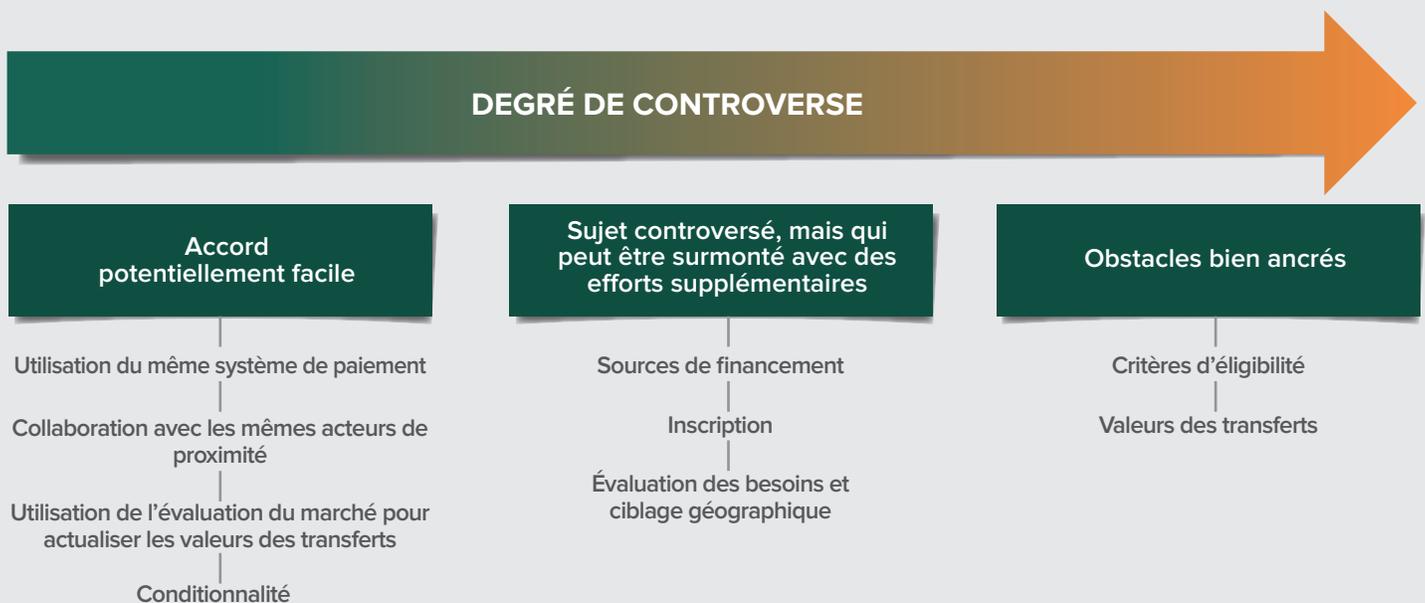
OPPORTUNITES POUR PLUS DE CONVERGENCE

Certains éléments des programmes se prêtent plus facilement à la convergence que d'autres. Plutôt que de s'attaquer à tous les éléments en même temps ou de se concentrer sur les plus difficiles, il peut être plus productif de mettre l'accent sur des éléments plus susceptibles de faire l'objet d'un accord («les fruits à portée de main»). Par exemple, il est généralement plus facile de faire converger l'alignement des systèmes de paiement et le recours (ou non) aux conditionnalités. En revanche, les critères d'éligibilité et les valeurs des transferts (un sujet de désaccord récurrent) sont des questions plus complexes, car elles sont plus étroitement liées à l'identité et aux objectifs des programmes ou des acteurs. Certains

éléments, tels que les sources de financement, l'enregistrement des bénéficiaires (qui soulève des questions de protection des données et d'interopérabilité), la définition de la vulnérabilité et l'identification des zones géographiques d'intervention, prêtent parfois à controverse, mais cela peut être surmonté avec des efforts supplémentaires.

En se concentrant sur les «fruits à portée de main», les acteurs peuvent contribuer à susciter une dynamique favorable à des accords plus complexes à l'avenir.

FIGURE 2. Degré de controverse des éléments du programme



Les « fruits à portée de main », tels que les systèmes de paiement, peuvent être des catalyseurs de la convergence. Bien que l'analyse n'ait pas trouvé d'exemple de plateformes de paiement unifiées, des cas d'acteurs utilisant le même fournisseur de paiement ont été relevés. Cela constitue un bon point de départ vers l'usage d'une plateforme partagée. Au Tchad, la plupart des programmes humanitaires de transferts monétaires étudiés utilisent le même prestataire de services financiers que le programme gouvernemental de filets sociaux, quoique leurs procédures de passation des marchés soient distinctes. Le pouvoir de négociation collectif qui accompagne l'usage de plateformes partagées présente un potentiel encore inexploité susceptible de réduire les frais tout en renforçant la convergence.

La sensibilisation et la communication avec les participants sont d'autres moyens de renforcer la convergence avec un minimum

d'efforts, car les programmes ont tendance à s'appuyer sur le même personnel ou les mêmes organisations de première ligne pour la mise en œuvre. Les programmes étudiés au Sahel agissent par l'intermédiaire des autorités locales et établissent des partenariats avec la société civile locale pour faciliter la communication. L'utilisation d'un même personnel de mise en œuvre de première ligne représente une excellente occasion d'harmoniser la communication entre des programmes et la diffusion de leurs messages. Il peut également être utile de mettre en œuvre un mécanisme intégré de retour d'information ou de réclamations pour l'ensemble des programmes. Au Sénégal, les organisations de la société civile locales, qui aident le gouvernement à mettre en œuvre les filets sociaux sur le terrain, travaillent également avec d'autres programmes de transferts monétaires. Ces opérateurs sociaux sont essentiels pour permettre la convergence, car ils assurent qu'un même interlocuteur communique pour le compte des différents programmes.

L'enregistrement peut être un sujet de litiges, mais les différences à ce niveau peuvent être surmontées. Les registres sociaux sont avant tout un outil permettant d'enregistrer les ménages potentiellement éligibles aux programmes de filets sociaux. Idéalement, un registre national unique dans chaque pays fournirait les données nécessaires à tous les programmes pour identifier les ménages éligibles. Cependant, les acteurs humanitaires nécessitent parfois des processus d'enregistrement plus rapides ou des données différentes de celles disponibles dans les registres des pays du Sahel. Maintenir des données de qualité actualisées coûte du temps et de l'argent. L'absence de données dotées de ces caractéristiques peut décourager les approches conjointes sur l'enregistrement. Au Burkina Faso, l'histoire des interventions avait abouti à l'existence de quatre bases de données gérées de manière indépendante. Cependant, la reconnaissance récente de la nécessité d'harmoniser le processus d'enregistrement a encouragé l'élaboration d'une feuille de route en vue de la création d'un registre social unifié. Dans d'autres pays du Sahel, des progrès significatifs ont été réalisés quant au développement de registres sociaux utilisés par des acteurs multiples, mais le déploiement d'efforts de collecte de données supplémentaires reste la norme.

Il est important de noter, cependant, que même si'il y a convergence quant à l'utilisation du même registre social, l'identification des bénéficiaires reste souvent litigieuse. L'identification des bénéficiaires est l'un des éléments de conception pour lesquels la convergence est la plus difficile — mais pas impossible — car elle est directement liée à l'identité et aux objectifs d'un programme. Alors que les gouvernements ont tendance à privilégier la couverture, la portée et l'équité entre les régions, les acteurs humanitaires s'attachent souvent à satisfaire tous les besoins d'un petit nombre de personnes sélectionnées dans des zones prioritaires. Cette divergence dans l'approche rend difficile la convergence sur les critères de sélection des bénéficiaires et les valeurs des transferts. Le Mali offre un tableau complexe en matière de ciblage. Le programme Jigisèmèjiri et les transferts monétaires saisonniers financés par l'UE ont au départ cherché à harmoniser leur ciblage. Ces deux interventions s'appuient sur le même registre social, largement considéré comme un atout et un pas en avant encourageant vers la convergence. Cependant, leurs approches ont abouti à une mosaïque de critères et de méthodologies de ciblage, même dans le cadre des mêmes programmes.

4 CINQ RECOMMANDATIONS CLES

I. Donner la priorité à la convergence et fixer comme objectif explicite d'éviter de financer des systèmes parallèles. Les partenaires doivent collaborer plus efficacement, et les bailleurs de fonds et les partenaires de mise en œuvre transposer leurs engagements politiques mondiaux au niveau national et réduire le soutien fourni à des systèmes de prestation parallèles coûteux et inutiles. Les principaux acteurs ne reconnaissent pas encore suffisamment la valeur stratégique de la convergence ; il est donc essentiel d'établir une vision claire de la convergence et de ses avantages dans chaque pays avant de passer à sa mise en œuvre. Un point de départ possible consiste à tirer parti des mécanismes existants (tels que les groupes de coordination, les plans de réponse nationaux ou les systèmes d'alerte précoce) pour mieux aligner les interventions. Les paramètres définis par ces mécanismes pourraient servir de base à des réponses convergentes. En cas de désaccords sur ces paramètres ou mécanismes, les bailleurs de fonds et les partenaires de mise en œuvre pourraient collaborer à leur amélioration et leur modification, plutôt que d'en créer de nouveaux en parallèle.

II. Être attentif à l'économie politique et trouver un terrain d'entente pour surmonter les obstacles bien ancrés à la convergence. Les arbitrages entre couverture et adéquation des prestations, par exemple, sont généralement liés à des mandats institutionnels et s'avèrent donc

plus difficiles à surmonter. Les décideurs politiques devraient envisager de (1) décloisonner les activités en rassemblant les acteurs d'un point de vue physique, technique et idéologique ; (2) bâtir des connaissances communes pour éliminer les obstacles en encourageant une plus grande diversité dans la composition des équipes ou en élargissant les compétences du personnel existant ; et (3) développer des objectifs partagés et créer une coalition d'alliés œuvrant à leur réalisation.

III. Reconnaître et gérer les sensibilités lorsque les intérêts institutionnels créent des obstacles. Par définition, qu'il s'agisse du gouvernement, des bailleurs de fonds ou des partenaires de mise en œuvre, des intérêts établis sont en jeu dans les efforts de convergence. En effet, chaque programme a son personnel, son système de mise en œuvre et son budget propre, qui peuvent être menacés par des mesures en faveur d'une plus grande convergence. Lorsqu'il existe un facteur dissuasif à l'alignement, un dialogue ouvert permet d'identifier des solutions qui apaisent ces préoccupations.

IV. Se concentrer sur les opportunités manquées et unir les forces pour accroître les ressources disponibles. Il est important de travailler conjointement à une meilleure articulation des interventions, notamment celles relatives aux transferts monétaires réguliers, à la réponse aux chocs ou à l'inclusion productive. Ce travail conjoint pourrait se matérialiser, par

exemple, en identifiant des efforts de sensibilisation en commun avec des ONG locales ou en tirant parti de plateformes de paiement partagées. Des ressources humanitaires pourraient ainsi se libérer et améliorer l'efficacité tout au long de la chaîne de prestation, ou en laissant la responsabilité de la réponse aux crises récurrentes aux filets sociaux nationaux (en veillant à ce qu'ils restent abordables pour les gouvernements et que les programmes fournissent des prestations adéquates).

V. Se préparer pour le long terme. Une convergence effective ne se fera pas du jour au lendemain et ne sera pas unidirectionnelle. La mise en place d'outils et de procédures communs aux gouvernements et aux partenaires humanitaires et de développement est une entreprise de longue haleine qui nécessite la recherche de consensus entre des acteurs dont les points de vue sont parfois très différents. Une coordination soutenue est essentielle pour surmonter ces différences.

NOTES DE FIN/RÉFÉRENCES

¹ Aligner la valeur des transferts humanitaires sur celle des programmes de protection sociale, par exemple, risque de les rendre insuffisants pour les personnes touchées par une crise. Voir pour référence :

O'Brien, C., Z. Scott, G. Smith, V. Barca, A. Kardan, R. Holmes, C. Watson, et J. Congrave (2018). « Shock-Responsive Social Protection Systems research: Synthesis report », Oxford Policy Management, Oxford, Royaume-Uni. p. 70.

McLean, C., L. Carraro, V. Barca, et L. Alfes (2021). « Transfer values: How much is enough? Balancing social protection and humanitarian considerations », Social Protection Approaches to COVID-19 Expert Advice Service (SPACE), DAI Global UK Ltd, Royaume-Uni, p. 13.

Gray Meral, A., et N. Both (2021). « Social protection and forcibly displaced people: a literature review. » Document de travail, Overseas Development Institute, Londres, p. 30.

² Par exemple, les processus annuels du Cadre harmonisé réunissent gouvernements, partenaires au développement et acteurs humanitaires pour évaluer la situation alimentaire et nutritionnelle du pays.

³ Seyfert, K., V. Barca, U. Gentilini, M. Luthria, et S. Abbady (2019). « Unbundled: A framework for connecting safety nets and humanitarian assistance in refugee settings », Groupe Banque mondiale, Washington, D.C.

⁴ O'Brien, C., Scott, Z., Smith, G., Barca V., Kardan, A., Holmes, R., Watson, C. et Congrave, J. (2018), « Shock-Responsive Social Protection Systems research: Synthesis report », Oxford Policy Management, Oxford, Royaume-Uni.

⁵ Gouvernements d'Australie, du Canada, du Danemark, de l'UE/DG ECHO, d'Allemagne, de Norvège, de Suède, de Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis (2019). « Common Donor Approach to cash programming », <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/common-donorapproach-feb-19.pdf> p.2.

REMERCIEMENTS

Le PPSAS est un fonds fiduciaire multi-bailleurs géré par la Banque mondiale. Il vise à renforcer les systèmes de protection sociale adaptative dans le Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) afin d'améliorer la résilience des ménages et des communautés pauvres et vulnérables face aux impacts du changement climatique. Le programme est appuyé par l'Allemagne, le Danemark, la France et le Royaume-Uni.

CONCEPTION DES NOTES : ANDRES DE LA ROCHE / ADELAROCHEDESIGNS.COM

PHOTO DE COUVERTURE : © BANQUE MONDIALE / FAMARA DIENG



**PROGRAMME DE
PROTECTION SOCIALE
ADAPTATIVE AU SAHEL**



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK
Danida



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE